

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 16 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 34

Pouvoirs : 12

Votants : 43

Date de convocation et d'affichage :

7 mai 2024

Numéro :

D20240516_119

Objet :

 Adhésion à
l'Association
Sylv'Acctes

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET		x	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x	JP. COURRIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		
	Rachel	RIONET		M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA		
	Pascal	GAGNOLET		L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		
VALEINS	Frédéric	BARDON		S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	
	Marie Anne	ROUX		
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x	

Secrétaire de séance élu : Ludovic LOREAU

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

L'association « Sylv'ACTES », reconnue d'intérêt général, est une interface entre des financeurs qui souhaitent améliorer localement leur empreinte climat et environnement (entreprises, collectivités ...) et des forestiers qui s'engagent dans une gestion améliorée de leurs forêts.

Elle a pour objectif d'accompagner des parcours de gestion des forêts permettant la production conjointe de bois et de services : fixation du carbone, préservation de la biodiversité, protection des paysages et de la qualité des eaux ...

Des travaux forestiers vertueux peuvent ainsi être aidés à hauteur de 40 % en forêt publique et 70 % en forêt privée. Ces travaux qui demandent de la technicité et du temps visent notamment à favoriser la régénération naturelle et la sélection des semis les plus adaptés aux contraintes de sol.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes comporte près de 10 000 ha de forêts (15% de la surface du territoire) dont près de la moitié dispose d'un document de gestion durable.

Cette forêt essentiellement privée est majoritairement composée de feuillus (chêne, hêtre, charme...) et l'on compte environ 200ha de plantation de résineux. La gestion majoritaire est celle du taillis sous futaie. Les enjeux de biodiversité sont aussi nombreux avec des espèces d'intérêt européen présentes sur le territoire comme le Pic noir, la Bacchante ou le Murin de Bechstein.

La Communauté de Communes de la Dombes a la volonté de promouvoir cette gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt, complémentaire de la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du portage du programme Natura 2000.

Ce projet entre en lien avec l'action « Appui à la gestion durable de la forêt » du projet de territoire.

Afin de devenir éligible à ces aides, un territoire doit proposer un Projet Sylvicole Territorial (PST). Ce document définit les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière et leur niveau de financement. Une fois approuvé par l'association, il deviendra un document de contractualisation avec le territoire forestier et fixe le cadre de l'action de Sylv'ACCTES à l'échelle du territoire.

En concertation avec les acteurs forestiers du territoire, un Projet Sylvicole Territorial a été défini comprenant deux itinéraires techniques :

- Irrégularisation des peuplements de feuillus à objectifs chêne de pays,
- Irrégularisation des plantations monospécifiques de résineux en place en favorisant notamment la présence de feuillus.

Un territoire porteur d'un PST doit ensuite adhérer à l'Association et la cotisation est fixée à 4 000 € pour 3 ans.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'adhésion au dispositif Sylv'acctes,
- D'autoriser Mme La Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 43 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** l'adhésion au dispositif Sylv'acctes,
- **D'autoriser** Mme La Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 16 mai 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

